

Déconfinement\_Tableau

	Départements à circulation épidémique faible	Perspectives après le 2 juin
<b>Vie sociale et activités</b>		
<i>Personnes vulnérables</i>	Pas d'obligations mais mesures de confinement fortement recommandées	A définir fin mai
<i>Rassemblements de plus de 10 personnes</i>	Interdits	A définir fin mai
<i>Grands événements de plus de 5000 personnes</i>	Interdits jusqu'au 31 août	
<i>Colonies de vacance, camps, etc.</i>	Fermés	A définir fin mai
<i>Forêts</i>	Ouvertes	
<i>Parcs et jardins</i>	Ouverts	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<i>Plages, lacs et centres nautiques</i>	Fermés (dérogations sur demande du maire)	A définir fin mai
<i>Fleuves, rivières et berges</i>	Ouverts	
<i>Salles de sport, des fêtes et polyvalentes</i>	Fermées	
<i>Cinéma et théâtres</i>	Fermés	
<i>Médiathèques et bibliothèques</i>	Ouvertes	
<i>Petits musées</i>	Ouverts	
<i>Grands musées</i>	Fermés	A définir fin mai
<i>Lieux de cultes</i>	Ouverts sans cérémonie	A définir fin mai
<i>Mariages et cérémonies</i>	Reportés sauf urgence	
<i>Cimetières</i>	Ouverts	
<i>Cérémonies funéraires</i>	Moins de 20 personnes	A définir fin mai

<b>Déplacements</b>		
<i>Dans l'espace public</i>	Autorisés sans attestation	
<i>Au sein du département</i>	Autorisés sans attestation (prévoir document justifiant de son adresse habituelle – CNI, chéquier, facture, ...)	
<i>Interdépartementaux de plus de 100 km (y compris vers la Corse)</i>	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i>	A définir fin mai
<i>Entre l'hexagone et les outre-mers</i>	Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i> <i>Quatorzaine</i>	
<i>Internationaux dans l'espace Schengen</i>	Restreints aux motifs impérieux familiaux et professionnels ainsi que pour la garde d'enfant et les saisonniers <i>Attestation obligatoire</i>	Evaluation au 15 juin
<i>Internationaux hors espace Schengen</i>	Frontières fermées – Retours des français et résidents permanents Limités aux motifs impérieux familiaux et professionnels <i>Attestation obligatoire</i> <i>Quatorzaine</i>	Evaluation au 15 juin

Déconfinement\_Tableau

Départements à circulation épidémique faible		Perspectives après le 2 juin
<b>Transports</b>		
Transports en commun urbain	Offre maximale En heure de pointe, réservés aux déplacements domicile-travail, scolaires et visites médicales <i>Masque obligatoire</i> Possibilité à l'autorité organisatrice de demander à imposer une attestation pendant l'heure de pointe	
Transports inter-régionaux	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i> Possibilité à l'autorité organisatrice de demander à imposer une attestation pendant l'heure de pointe	A définir fin mai
Avions	Offre réduite Réservés aux motifs impérieux professionnels et familiaux <i>Masque obligatoire</i>	
Taxi / VTC	Limitation du nombre de passagers <i>Masque obligatoire en l'absence de protection chauffeur/passager</i>	
<b>Commerces</b>		
Commerces (hors marchés en plein air, bars, restaurants, etc) et centres commerciaux < 40 000 m <sup>2</sup>	Respect de règles sanitaires et organisationnelles. Possibilité de fermeture en cas de non respect <i>Masque recommandé personnels et clients lorsque les mesures de distanciation physique ne peuvent être garanties. Possibilité pour un commerçant d'imposer le port du masque</i>	
Marchés en plein air		
Centres commerciaux > 40 000 m <sup>2</sup>	Non applicable au département (aucun établissement concerné)	A définir fin mai
Coiffeurs, instituts de beauté, etc.	Ouverts, sous réserve du respect des guides sanitaires	
Bars, cafés, restaurants		A définir fin mai en fonction de la circulation du virus

Déconfinement\_Tableau

Départements à circulation épidémique faible		Perspectives après le 2 juin
<b>Services publics</b>		
<i>Cas général (sauf restrictions particulières)</i>	Ouverture Régulation des flux, gestes barrières, protection du personnel et possibilité d'imposer le port du masque au public (arrêté)	
<i>EHPAD et résidences collectives pour personnes vulnérables (âge, handicap, ...)</i>	Maintien des restrictions en vigueur. Vigilance renforcée	
<i>Maternelles</i>	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires	Ouverture en fonction de la circulation de l'épidémie dans le département
<i>Elementaires</i>	Ouverture Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques mis à disposition dans les écoles élémentaires	
<i>Collèges</i>	Ouverts à partir du 18 mai en commençant par 6 <sup>ème</sup> et 5 <sup>ème</sup> Limite de 15 élèves par classe Volontariat Masques obligatoires	
<i>Lycées</i>	Fermés	
<i>Crèches</i>	Réouverture de toutes les crèches, organisation par groupe de 10 enfants maximum Masques obligatoires pour les personnels	Décision fin mai sur l'ouverture début juin, en commençant par les lycées professionnels
<b>Sports</b>		
<i>Sports individuels à l'extérieur</i>	Autorisés sous réserve de respecter les règles de distanciation sociale	
<i>Sports individuels à l'intérieur (gymnases, piscines, etc.)</i>	Interdits	A définir fin mai
<i>Sports collectifs et de contact</i>	Interdits (liste établie par le ministère)	
<i>Sports collectifs professionnels</i>	Fin de la saison 2019/2020	